

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Eugène CASELLI - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 005-066/11/BC

■ Approbation d'une convention de partenariat relative à l'attribution d'un concours financier à l'Association Sportive des Postes et Télécommunications Marseille pour l'organisation de l'événement Urban Boxing United
DCOM 11/6087/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le samedi 7 mai 2011, l'Urban Boxing United proposera une nouvelle grande soirée de boxe au Dôme, à Marseille. Soutenu par l'ensemble des collectivités locales, l'Urban Boxing United est une événement unique dans le monde de la boxe réunissant plus de 3 000 personnes, cette manifestation repose sur un principe original : établir des passerelles entre le monde de la boxe, de l'art et de l'entreprise avec une finalité à forte dimension pédagogique et sociale. A ce titre, le programme 2011 est riche en animations diverses :

- une journée d'action sociale autour des notions de respect des règles, d'autrui et de soi-même réunira plus de 500 enfants,

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011

- Une conférence-débat « femme de combat » lors de laquelle des femmes de conviction viendront échanger leur expérience,
- Des rencontres « poing de vues » mettant en lumière la place du noble art dans l'univers du cinéma et de la littérature,
- Une exposition de peinture et de photos « le combat du siècle » réalisée par Nathalie Letuelle, artiste peintre et Richard Aujard, photographe,
- Une journée Boxe N'Foot mettant à l'honneur le mélange des genres mais toujours sur les notions de règles et d'exemplarité.

Les missions et les objectifs de cette association s'inscrivent parfaitement dans les actions menées par Marseille Provence Métropole en matière de politique de la Ville.

Au même que l'ensemble des collectivités locales, il est donc proposé d'attribuer une subvention à l'Association ASPTT Marseille pour l'organisation de l'événement Urban Boxing United d'un montant de 30 000 euros HT sur la base d'un budget prévisionnel présenté par l'association de 207 400 euros.

Le plan de financement de la manifestation est le suivant :

- Subvention Ville de Marseille	100 000 euros
- Subvention Conseil régional Provence-Alpes –Côtes d'Azur	20 000 euros
- Subvention Conseil général des Bouches-du-Rhône	70 000 euros
- Subvention Marseille Provence Métropole	30 000 euros
- Partenariats privés	10 000 euros
- Billetterie	40 400 euros

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2010 portant délégation du Conseil au Président et au Bureau

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est opportun de soutenir l'action sportive et sociale de cette association.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Association ASPTT.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,
Moyens Généraux, Juridique

Bernard MOREL

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté
urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI